



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DELIBERATION N° CM-2021-002

Séance du 04/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Approbation des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Mandature 2020-2026

DATE DE LA CONVOCATION :
29/01/2021

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION :
29/01/2021

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT :
11 FEV. 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	17
REPRESENTÉS	2
ABSENTS EXCUSÉS	0
QUORUM	10
VOTANTS	19

L’an deux mille vingt-et-un, le quatre février, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD - Georges GÉRAULT - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
M. Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-5-1, L.5211-6-1, L.5211-10, L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20 et L.5216-5 ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2002 créant la communauté de communes du Grand Parc et l'arrêté interpréfectoral du 17 décembre 2009 portant transformation de la communauté de communes en « communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011353-0005 du 19 décembre 2011 portant Schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines ;

VU l'arrêté préfectoral n° 78-2019-10-22-006 du 22 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020 et portant à 76 le nombre de sièges de conseillers communautaires ;

VU la délibération n°D.2020.10.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 06 octobre 2020 relative aux statuts de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026, reçue en mairie le 23 décembre 2020 par voie électronique ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doivent se prononcer, dans un délai de trois mois à compter de la réception de la notification des nouveaux statuts,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 parvenue en mairie par voie électronique en date du 23 décembre 2020 ;

DIT que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	:	19
MAJORITÉ REQUISE	:	11
POUR	:	19
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le

11 FEV. 2021

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Mandature 2020-2026

Date de transmission de l'acte : 12/02/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 12/02/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-002 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20210204-CM-2021-002-DE

Date de décision : 04/02/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité